

MAIRIE de CHAMPNETERY
(Haute-Vienne)

**Note de synthèse (en application de l'article 107 de la loi NOTRe)
annexée au BUDGET PRIMITIF ANNEXE du service de l'EAU 2019
de la Commune de CHAMPNETERY (87400)**

La Commune dispose, depuis le 01 Janvier 2018 (date du transfert de la compétence du service Assainissement à la Communauté de Communes de Noblat), d'un seul Budget annexe : le Budget du service de l'Eau.

Depuis le 1^{er} mars 1990, la Commune a opté pour une gestion déléguée de son service public d'eau potable par le biais d'un contrat d'affermage.
Le contrat actuel de délégation par affermage du service d'eau potable a été signé en 2010 avec la société SAUR.

Le Budget annexe du service de l'Eau comprend, en **recettes**, la vente d'eau (part communale sur votre facture d'eau), le FCTVA, les subventions et l'emprunt.

Il a été décidé de ne pas augmenter la part communale du prix de l'eau pour l'année 2019.
Afin d'équilibrer les dépenses d'investissement un emprunt d'un montant de 100 000 € sera souscrit en 2019.

Les principales **dépenses** prévues pour 2019 sont :

- les travaux de raccordement du réseau d'eau potable de la Commune aux ouvrages de production d'eau potable du Syndicat Vienne Combade (pose de canalisations et construction d'un nouveau réservoir au lieu-dit « La Croix de Grosland »)
- l'installation de purges sur le réseau
- la pose de nouvelles canalisations au « Mascrochet ».

Présentation générale du Budget annexe de l'Eau :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAUX
DEPENSES	89 785 €	220 745 €	310 530 €
RECETTES	89 785 €	220 745 €	310 530 €

Fait à CHAMPNETERY le 05/04/2019

Pour le Maire, l'Adjointe Déléguée,
Arllette DEMAR